

Nouveautés législatives : Interruption Volontaire de Grossesse

Association
Nationale des
Centres d'IVG et
de Contraception

➤➤ MARS 2022

www.ancic.asso.fr
ancic

[Loi n° 2022-295 du 2 mars 2022
visant à renforcer le droit à
l'avortement](#)

[Décret n° 2022-212 du 19 février
2022 relatif aux conditions de
réalisation des IVG par voie
médicamenteuse hors
établissements de santé](#)

[Loi n° 2020-1576 du 14 décembre
2020 de financement de la
sécurité sociale pour 2021 -
article 70](#)

[Décret n° 2021-1934 du 30
décembre 2021 relatif à
l'expérimentation relative à
l'exercice des IVG instrumentales
en établissements de santé par
les sages-femmes](#)

[ANSM - Décision du 21 février
2022 - Cadre de prescription
compassionnelle du misoprostol
dans la prise en charge de l'IVG
médicamenteuse à la 8ème et à la
9ème SA](#)

Généralités

- **Allongement du délai d'IVG jusqu'à 14 SG** (soit 16 SA)
- **Obligation** pour les professionnel·les d'informer sur les méthodes abortives (et non simple droit pour la personne)
- **Disparition du délai de 48h** après l'entretien psycho-social pour les personnes majeures et mineures
- Création d'un **répertoire de professionnel·les** par les ARS

IVG médicamenteuse

- **Téléconsultations** possibles avec délivrance des médicaments en pharmacie d'officine
- Suppression de la 1ère prise obligatoire devant le·la professionnel·le de santé
- Possibilité de réaliser l'**IVG à domicile jusqu'à 7 SG** (soit 9 SA)
- **Cadre officiel de prescription** du misoprostol jusqu'à 9 SA prévu par l'ANSM, en l'absence d'AMM (« prescription compassionnelle »)
- Nouveau modèle de convention à signer pour les IVG médicamenteuses en ville. Les conventions signées avant la parution de la loi restent valables.

IVG instrumentale

- **Possibilité de réalisation par les sages-femmes dans le cadre d'une expérimentation de 3 ans** pour les établissements de santé volontaires jusqu'au terme autorisé par la loi en vigueur
- Disposition pérennisée par la loi mais en attente de publication du décret d'application pour sortir de la simple expérimentation